

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DFA 30-2° G Approbation du compte administratif général de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2015.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, le livre III "Finances du département", titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", articles L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que la décision modificative de l'exercice 2015 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 15, 16 et 17 décembre 2014, 29 et 30 juin, 16, 17 et 18 novembre 2015 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses du Département de Paris pour 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'adopter le compte administratif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Le compte administratif général des recettes et des dépenses de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :
Recettes prévues3.428.010.553,48 euros
Titres émis3.314.729.503,58 euros

Dépenses mandatées :
Crédits ouverts3.428.010.553,48 euros
Mandats émis3.297.556.227,01 euros

Balance :
Recettes3.314.729.503,58 euros
Mandats3.297.556.227,01 euros

Résultat de l'exercice 2015 (excédent)17.173.276,57 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2014 (excédent après affectation)27.140.106,14 euros

Résultat cumulé au 31 décembre 2015 (excédent)-----44.313.382,71 euros
--

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO